Darmanin enterre les centres éducatifs fermés : un jeune sur 5 en fugue

26/11/2025 à 11h05



Gérald Darmanin a annoncé ce mercredi matin la fin des centres éducatifs fermés (CEF), estimant qu'ils « n'ont pas démontré leur efficacité depuis leur création ». Le ministre de la Justice, en déplacement auprès de la PJJ et des juges pour enfants, affirme que ces établissements « ne sont ni fermés ni éducatifs ».

Selon les éléments présentés, les 19 CEF publics seront transformés en foyers renforcés et les 8 structures encore en construction seront, elles aussi, réorientées vers des unités judiciaires à priorité éducative. Les 39 centres gérés par des associations doivent en revanche continuer d'exister. Darmanin reproche notamment aux CEF un taux de fugue équivalent à celui des foyers classiques – entre 15 % et 20 % – ainsi qu'un volume horaire d'enseignement limité à « à peine huit heures par semaine ».

Citant une nouvelle circulaire adressée aux parquets et à la protection judiciaire de la jeunesse, la première depuis 2016, Darmanin encourage par ailleurs les juges pour enfants à prononcer des contrôles judiciaires « plus contraignants ». Le ministre souhaite également généraliser l'interdiction des téléphones portables dans ces structures et renforcer l'accompagnement éducatif.

Les CEF, censés être une dernière étape avant la détention des mineurs, sont aussi jugés onéreux : ils coûtent environ 25 % de plus que les structures traditionnelles.

Le Figaro